

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 avril 2025
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif :
 - a. Comptes et rapport de gestion 2024 de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 9 mai 2025
 - Projet de délibération
 - b. Comptes et rapport de gestion 2024 de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 9 mai 2025
 - Projet de délibération

- c. MI 23-2025-70 : demande de crédit pour le remplacement des tableaux noirs par des tableaux blancs interactifs à l'école de Luchepelet
 - Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 8 avril 2025
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 12 mai 2025
 - Projet de délibération
 - d. ES 20-2025-72 : demande de crédit pour l'arborisation et le réaménagement du chemin de Carabot et de la rue Joseph-Berthet
 - Rapport de la commission Économie et Sécurité du 30 avril 2025
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 9 mai 2025
 - Projet de délibération
 - e. CEP 9-2025-71 : demande de crédit pour le remplacement de trois véhicules : deux pour les Services Extérieurs et un pour l'administration communale
 - Rapport de la commission Culture et Espaces publics du 5 mai 2025
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 9 mai 2025
 - Projet de délibération
 - f. Résolution relative au principe d'octroi d'un droit de superficie de 30 ans au moins, enregistré comme un droit distinct et permanent, sur une partie à détacher de la parcelle N° 7227 de la commune de Bernex en exécution du futur plan localisé de quartier N° 30022 concernant le quartier de Vailly
 - Rapport de la commission Grand Projet et Aménagement du 30 avril 2025
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 9 mai 2025
 - Projet de résolution
6. Proposition du Conseil municipal (VERSO et Indépendant-e) :
- a. « Moins de bruit, plus de vie ! Une meilleure qualité de vie à Bernex, grâce à une diminution du bruit routier »
 - Projet de résolution
7. Retours sur l'activité des commissions durant la législature 2020-2025
8. Informations
9. Questions

La Présidente, Mme Eliane Demierre, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique. **La Présidente** salue la présence de Mme Guylaine Antille, Maire, ainsi que des Conseillers administratifs, MM. Cyril Huguenin et Gilbert Vonlanthen, pour qui il s'agit ce soir du dernier Conseil municipal en tant que Conseiller administratif. Elle souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Elle les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon fonctionnement de cette assemblée. **La Présidente** salue également le public venu assister aux débats. Elle excuse l'absence de MM. Pierre Jordi et Lionel Rossini.

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté par 21 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 avril 2025

Le procès-verbal du 15 avril 2025 est adopté par 19 voix pour et 2 abstentions (21 votants).
--

3. Communications du bureau du Conseil municipal

La Présidente fait part des communications suivantes :

Le 9 mai, le bureau a reçu un courrier du journal *Le Courrier* concernant la sauvegarde de la presse régionale. Une copie en a été déposée sur la place de chaque membre de cette assemblée.

Le 13 mai, la Présidente a reçu un courrier de M. Pierre Baumgart, Président de la Fondation Hainard, dont elle donne lecture :

Madame la Présidente,

Le Conseil de la Fondation Hainard a été entendu par diverses commissions, ainsi que par deux de vos Conseillers administratifs. Nous sommes très reconnaissants aux autorités de la Commune d'avoir porté une grande attention à notre projet.

Pour rappel il s'agit de consacrer la parcelle 2627 au chemin de Saule 51 et le bâtiment qui s'y trouve à la mémoire et à la mise en valeur du patrimoine artistique et philosophique de Robert Hainard, son épouse Germaine et leurs familles.

Au cours des discussions, nous n'avons pas pu donner une suite positive à la proposition de créer une servitude de passage à travers la parcelle.

En effet, l'un des objectifs de la Fondation (et des travaux qui débiteront prochainement) est de créer un îlot de nature et de tranquillité, propice à la réflexion et en adéquation avec la vie et les pensées de Robert et Germaine Hainard.

Une servitude de passage à travers la parcelle irait directement à l'encontre de cet objectif.

La Fondation Hainard a le devoir de ne pas aliéner les biens de la Fondation.

Accepter une servitude sur la parcelle porterait atteinte à la conservation du patrimoine.

La Fondation est placée sous la surveillance de l'autorité de surveillance des Fondations. La Commune de Bernex, qui siège également au Conseil de la Fondation Hainard, est, comme les autres membres du Conseil, garante solidaire de la pérennité et de la protection de ce patrimoine.

Pour rappel, la Fondation Hainard est née sous l'impulsion de la Commune qui souhaitait conserver l'œuvre Hainard sur son territoire dans l'intérêt de la population. Les statuts ont été rédigés avec le soutien de la Commune et dès le début, l'objectif était de faire profiter toute la population de ce lieu inspirant et ainsi de conserver, au cœur d'une région qui s'urbanise rapidement, un îlot d'inspiration et de lien avec la Nature.

Ainsi, dès son origine, la Commune de Bernex s'est unie aux destinées de notre Fondation et sa présence de droit au Conseil, voulue par la Commune et acceptée par la famille Hainard, est une garantie d'un accès direct à la gestion de notre fondation et pour faire entendre sa position. Aujourd'hui, la Fondation Hainard souhaite ardemment poursuivre les excellentes relations qu'elle entretient avec la commune de Bernex depuis de nombreuses années.

Nous espérons que votre Conseil appréciera que l'engagement totalement désintéressé de la Fondation Hainard offre une magnifique opportunité culturelle pour ses écoles et ses habitants et que la contribution financière envisagée (ou demandée) représente une part importante pour la réalisation du projet, mais raisonnable en regard du caractère exceptionnel du patrimoine ainsi sauvegardé et mis en valeur.

En vous remerciant d'avoir pris le temps de lire cette lettre, je vous envoie, Madame la Présidente, mes meilleurs messages

Pierre Baumgart, président

La Présidente informe qu'une réponse à ce courrier a été envoyée, pour indiquer que la lettre serait lue ce soir et que le travail sur ce dossier se poursuivrait lors de la prochaine législature

Finalement, **la Présidente** transmet une information du Service intercommunal d'informatique (SIACG) : les comptes et accès des membres du Conseil municipal non réélus ou ayant remis leur mandat seront supprimés dès le 1^{er} juin 2025, tout comme les boîtes aux lettres à électroniques. Il convient donc à chaque conseillère municipale ou conseiller municipal quittant son mandat de prendre ses dispositions.

4. Communications du Conseil administratif

Mme le Maire, Guylaine Antille, fait part des communications suivantes :

Motions acceptées par le Conseil municipal pendant la législature 2020-2025

Le Conseil administratif a procédé à un bilan. Le Conseil administratif estime que toutes les motions déposées durant la législature ont été traitées. Un tableau récapitulatif a été établi, indiquant le traitement ou les suites qui ont été données.

Ce document sera fourni en complément du procès-verbal de cette dernière séance du délibératif. Il sera également mis à disposition sur le site internet communal.

Réponse aux questions posées lors de la séance du 15 avril

M. Perrier souhaitait savoir si les autorités ont connaissance d'une vague de cambriolage dans la commune, et quels quartiers ou secteurs seraient touchés.

La police municipale rapporte qu'il n'y a pas de nombre anormal de cambriolages sur le territoire communal. Il n'y a pas non plus de zone particulièrement affectée.

5. Propositions du Conseil administratif :

a. Comptes et rapport de gestion 2024 de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement

– Rapport de la commission Finances et Administration du 9 mai 2025

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 9 mai 2025 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur les comptes et le rapport de gestion 2024 de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement.

– Projet de délibération

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** passe au vote après lecture de la délibération.

Délibération :

- Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement,
- Vu le rapport de l'organe de révision PKF, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024 du 4 avril 2025,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 9 mai 2025,
- Conformément aux statuts de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement du 14 décembre 1993, modifiés et approuvés le 21 novembre 2023,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 21 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver les comptes 2024 de la Fondation, dont le total des revenus est de 1'163'966.90 francs et celui des charges de 1'048'321.41 francs, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 115'645.49 francs. Le bilan au 31 décembre 2024 s'élève à 46'772'199.09 francs.

b. Comptes et rapport de gestion 2024 de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie

– Rapport de la commission Finances et Administration du 9 mai 2025

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 9 mai 2025 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur les comptes et le rapport de gestion 2024 de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie.

– Projet de délibération

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote après avoir donné lecture de la délibération.

Délibération :

- Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie,
- Vu le rapport de l'organe de révision PKF, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024 du 7 avril 2025,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 9 mai 2025,

- Conformément aux statuts de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie du 21 septembre 1993, modifiés et approuvés le 21 novembre 2023,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 21 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver les comptes 2024 de la Fondation, dont le total des revenus est de 749'731. — francs et celui des charges de 518'461.07 francs, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 231'269.93 francs. Le bilan au 31 décembre 2024 s'élève à 7'096'947.69 francs.

c. MI 23-2025-70 : demande de crédit pour le remplacement des tableaux noirs par des tableaux blancs interactifs à l'école de Luchepelet

– Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 8 avril 2025

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 8 avril 2025 (annexes).

– Rapport de la commission Finances et Administration du 12 mai 2025

M. Zufferey donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 12 mai 2025 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

– Projet de délibération

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** passe au vote après lecture de la délibération.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures - MI » du 8 avril 2025,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 12 mai 2025,
- Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 21 oui (unanimité des membres présents)

1. De procéder au remplacement des tableaux noirs à l'école de Luchepelet.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 139'000 francs TTC destiné à ce remplacement.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités dès la fin de travaux en principe en 2025.

d. ES 20-2025-72 : demande de crédit pour l'arborisation et le réaménagement du chemin de Carabot et de la rue Joseph-Berthet

– Rapport de la commission Économie et Sécurité du 30 avril 2025

Mme Chassot donne lecture du rapport de la commission Économie et Sécurité du 30 avril 2025 (annexes).

– Rapport de la commission Finances et Administration du 9 mai 2025

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 9 mai 2025 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

Mme Jacquemoud signale une coquille à la page 5 de la demande de crédit, dans le tableau récapitulatif du réaménagement, sur la ligne relative aux arbres : la proposition finale indique « 14 + 21 », soit 35 arbres et non 37 ; et « 2 + 2 » donnent 4 et non 6.

Mme Chassot précise qu'il avait effectivement été question de 35 arbres dans un premier temps. En consultant le tableau de répartition, elle en a toutefois compté 37, ce qui l'a conduite à mentionner ce chiffre dans son rapport. Le nombre de plantations annoncé en commission était cependant bien de 35.

Par ailleurs, **Mme Chassot** souhaite formuler une autre intervention. Elle souligne que le vote de cette demande de crédit, portée toutefois pour sa grande partie financière par la commune de Confignon, démontre que le thème du réchauffement climatique n'est pas l'apanage de certains, mais bien une préoccupation de tous.

Arborisation adéquate, perméabilisation de places de parking, emplacement pour deux roues et vélos-cargo, zones de pause pour personnes à mobilité réduite : c'est un plus pour la population actuelle et future et une responsabilité pour toutes les instances politiques. Mais cela a un coût, un coût que nous devons tous financer.

Réfléchir aux aménagements futurs n'est pas chose facile. On a pu le constater avec la réhabilitation des rues du village.

Maintenir et développer des infrastructures selon les modèles et les techniques actuels – tout en comptant sur le temps politique nécessaire à valider ces projets – est parfois source de déception ou de déconvenues, tant pour la population que pour les politiques.

Se rendre compte, après quelques années, que les précédentes décisions ne sont parfois pas parfaites et adéquates n'est pas aisé.

Des arbres – censés produire de l'ombre et vivre longtemps – et des aménagements prévus « à l'ancienne » : soit, pas trop de terre – du goudron surtout – pour faciliter nos déplacements piétons, cyclistes ou motorisés, et l'aisance proposée dans les années passées se change en situation parfois critique aujourd'hui.

Pour conclure, **Mme Chassot** annonce que le PLR Bernex, comme d'autres partis, se préoccupe de cet avenir et acceptera ce soir cette demande de crédit.

Habitant lui-même le chemin de Carabot, **M. Perrier** indique, pour sa part, qu'il ne peut que saluer cette magnifique initiative.

– **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** passe au vote après lecture de la délibération.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Économie et Sécurité – ES » du 30 avril 2025,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 9 mai 2025,
- Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 21 oui (unanimité des membres présents)

1. De procéder à l'arborisation et au réaménagement du chemin de Carabot et de la rue Joseph-Berthet, en collaboration avec la commune de Confignon.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 295'460 francs TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités, dès la fin des travaux, en principe le premier trimestre 2026.
5. De conditionner la réalisation des travaux au vote favorable du Conseil municipal de la commune de Confignon de la demande de crédit telle que votée.

e. CEP 9-2025-71 : demande de crédit pour le remplacement de trois véhicules : deux pour les Services Extérieurs et un pour l'administration communale

– Rapport de la commission Culture et Espaces publics du 5 mai 2025

Mme Graf donne lecture du rapport de la commission Culture et Espaces publics du 5 mai 2025 (annexes).

– Rapport de la commission Finances et Administration du 9 mai 2025

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 9 mai 2025 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

– Projet de délibération

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote après lecture de la délibération.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Culture et Espaces publics – CEP » du 5 mai 2025,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 9 mai 2025,
- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 21 oui (unanimité des membres présents)

1. De procéder au remplacement des trois véhicules, deux pour les Services extérieurs et un pour l'Administration communale.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 381'000 francs TTC destiné à ces acquisitions.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le Toyota Proace city Verso (45'000 francs) au moyen de 8 annuités, d'amortir le véhicule porte-outils Meili 7000 Urs ML (245'000 francs) et le Toyota Proace Plattform (60'000 francs) au moyen de 15 annuités et les bornes de recharge dynamique (31'000 francs) au moyen de 10 annuités, dès leur livraison estimée entre décembre 2025 et février 2026.

f. Résolution relative au principe d'octroi d'un droit de superficie de 30 ans au moins, enregistré comme un droit distinct et permanent, sur une partie à détacher de la parcelle N° 7227 de la commune de Bernex en exécution du futur plan localisé de quartier N° 30022 concernant le quartier de Vailly

Avant de donner la parole aux commissaires pour la lecture des rapports, la **Présidente** demande si M. Vonlanthen souhaite fournir quelques explications sur cet objet.

M. Vonlanthen explique que le projet initialement prévu était une délibération. Toutefois, c'est un projet de résolution qui est finalement soumis au Conseil municipal. Cette modification s'explique par une différence juridique : une délibération suppose que la commune soit propriétaire du terrain concerné. Or, ce n'est pas encore le cas, ni pour la commune ni pour la Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP).

Nous nous trouvons actuellement dans une phase transitoire : des promesses de vente ont été signées sur les différentes parcelles de ce PLQ et dans ce contexte, seul un projet de résolution peut être envisagé.

Le Conseil administratif a néanmoins souhaité faire avancer le dossier. **M. Vonlanthen** rappelle qu'une convention d'objectifs a été signée entre la commune et la CIEPP. Celle-ci prévoyait un montage financier clair pour le PLQ de Vailly : le porteur de projet devait en assumer une partie du financement et un droit de superficie lui serait ensuite accordé. Cependant, pour que ce droit puisse être formalisé, une première étape est nécessaire : les propriétaires actuels doivent d'abord vendre les terrains à la CIEPP. Ensuite, comme prévu dans le PLQ, la CIEPP cédera à la commune une surface de 6'000 m². Ce n'est qu'à ce moment-là, soit une fois la commune devenue propriétaire, qu'un projet de délibération pourra être soumis au vote.

La résolution présentée ce soir constitue donc une étape intermédiaire. Elle s'inscrit dans l'esprit de la convention d'objectifs signée il y a quelque temps et vise à affirmer la volonté de poursuivre dans cette direction.

Initialement, l'intention était de proposer directement une délibération. Toutefois, Me Bellanger, conseiller juridique de la commune, a établi qu'un tel acte n'était pas possible à ce stade, la commune n'étant pas encore propriétaire. Afin de démontrer une certaine continuité dans le projet, il a donc été décidé d'élaborer un projet de résolution.

Voilà l'explication que **M. Vonlanthen** souhaitait apporter, en réponse aux éventuels questionnements qui auraient pu survenir entre la séance de la commission « Grand Projet et Aménagement – GPA » et le retour reçu de Me Bellanger.

– Rapport de la commission Grand Projet et Aménagement du 30 avril 2025

M. Baumann donne lecture du rapport de la commission Grand Projet et Aménagement du 30 avril 2025 (annexes).

– Rapport de la commission Finances et Administration du 9 mai 2025

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 9 mai 2025 (annexes).

La **Présidente** ouvre la discussion sur cette résolution.

Mme Novelle Damond annonce qu'étant personnellement concernée par ce dossier, elle s'abstiendra lors de ce vote.

Mme Jacquemoud relève que cette résolution est basée sur la « convention d'objectifs de mise en œuvre du PLQ Vailly Sud ». Or, la convention qui est en possession des membres du Conseil municipal ne stipule aucun montant concernant :

- la charge locative pour les aménagements intérieurs assimilée à un loyer calculé sur les surfaces brutes ;
- les intérêts sur fonds propre de la CIEPP ;
- les charges de maintenance et de rénovation.

Elle annonce que M. Perrier et elle-même estiment que ces montants doivent, par esprit de transparence, être spécifiés et, surtout, votés par le Conseil municipal.

Ils considèrent que cette résolution est une étape inutile. Comme l'a dit M. Vonlanthen lors de la commission des finances du 6 mai 2025, « un projet de délibération devra être voté ultérieurement une fois que les porteurs de projets seront devenus propriétaires ». De sa bouche, il ne s'agit donc que d'une étape supplémentaire que le Conseil administratif a jugée importante en cette fin de législature.

Néanmoins, cette résolution :

- donne un chèque en blanc au Conseil administratif ;
- accorderait des avantages à un fournisseur ;
- spécifierait potentiellement des montants ne correspondant plus aux valeurs du marché. Par exemple, si la convention stipule un pourcentage de 2.5 % concernant les intérêts sur fond propre, alors ce montant est disproportionné. En effet, le taux d'intérêt de la BNS au 30 avril 2025 est de 0.25 %. La différence de 2.25 %, pour un montant d'investissement estimé à CHF 30 millions, correspond à CHF 657'000/an, qui seront financés par les Bernésiennes et les Bernésiens.

Pour ces raisons, les Indépendants demandent un renvoi en commission des finances afin que ces points puissent être clarifiés.

Mme Jacquemoud annonce par ailleurs qu'elle demande le vote nominatif sur cet objet.

Avant d'ouvrir les débats sur cette proposition de renvoi, **la Présidente** donne la parole à M. Vonlanthen.

M. Vonlanthen explique que le renvoi en commission des finances n'avancerait à rien. À ce stade, il s'agit d'intentions. Comme l'a relevé Mme la Conseillère municipale Natacha Jacquemoud, cette démarche intervient en fin de législature et vise à marquer une étape.

Il tient à souligner qu'il ne s'agit en aucun cas de donner un chèque en blanc au Conseil administratif. Nous sommes dans le cadre d'une convention d'objectifs et les montants précis restent à travailler et à définir. Aussi, le PLQ n'est pas encore en force. De nombreuses inconnues subsistent donc. Il s'agit simplement ici d'une intention.

La convention d'objectifs a déjà été signée et il est désormais question d'acter le principe de l'octroi d'un droit de superficie. Les montants seront, quant à eux, connus dans les mois à venir, et un projet de délibération sera alors soumis au Conseil municipal.

M. Vonlanthen invite donc les membres de ce Conseil à soutenir ce projet de résolution. Nous sommes en fin de législature et ce sera à la prochaine de poursuivre le travail sur ce dossier, afin de présenter alors l'ensemble des éléments financiers. Pour l'heure, il est question de principes.

La Présidente demande s'il y a des prises de parole sur la proposition de renvoi en commission.

La parole n'étant pas demandée et aucune opposition ne s'étant manifestée à la demande de vote nominatif, **la Présidente** procède audit vote.

Vote nominatif :

	oui	non	abstention
André Baud		x	
Karl-Anton Baumann		x	
Maxime Cabot		x	
Ariane Chassot		x	

Mirella De Fusco Fehlmann		x	
Florian Dumalle		x	
Aude Echard		x	
Marie-Laure Graf		x	
Julie Honegger		x	
Natacha Jacquemoud	x		
François Jesus		x	
Sandra Marconi		x	
Valérie Mossier Willemin		x	
Patrick Moynat		x	
Christine Novelle Damond			x
Stéphane Péronnet		x	
Christian Perrier	x		
Ivan Sierro		x	
Jean-Daniel Vez			x
Stéphane Vuille		x	
Guillaume Zufferey		x	

La proposition de renvoi en commission des finances est refusée par 17 non, 2 oui et 2 abstentions (21 votants)

La Présidente rouvre les débats sur cette résolution.

Mme Jacquemoud relève qu'à ce jour, aucun programme détaillé n'a été communiqué concernant ce projet, ce qui soulève des interrogations légitimes sur la planification et la transparence du processus. Elle rappelle également que le PLQ n'a toujours pas été validé, cinq recours étant toujours en suspens.

Par ailleurs, elle tient à informer cette assemblée que si les points soulevés précédemment ne sont pas éclaircis d'ici le projet de délibération, le lancement d'un référendum sera envisagé très sérieusement. Cette possibilité est motivée par le fait qu'une part significative de la population – près de 43 % – s'était déjà prononcée contre le PLQ lors de la précédente votation. Ce chiffre témoigne d'un fort scepticisme au sein de la population, qui ne peut être ignoré.

En conséquence, **Mme Jacquemoud** annonce que les Indépendants de cette législature voteront contre cette résolution.

La Présidente précise que les résolutions ne peuvent pas être soumises au référendum.

Mme Jacquemoud indique qu'elle faisait référence au projet de délibération.

La Présidente comprend que Mme Jacquemoud évoquait un éventuel lancement de référendum si un projet de délibération venait à être adopté.

Mme Jacquemoud le confirme.

– Projet de résolution

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la résolution et passe au vote.

Résolution :

- Vu le Projet de Plan localisé de quartier N° 30022 concernant le quartier de Vailly (PLQ Vailly).
- Vu la délibération positive du Conseil municipal de Bernex sur le projet de PLQ Vailly le 21 novembre 2023.

Commune de Bernex

- Vu le référendum contre cette délibération et l'acceptation de cette délibération par 58.42 % des votants le 9 juin 2024.
- Vu la procédure d'opposition relative au PLQ Vailly ouverte du 05 février au 06 mars 2025.
- Vu que le PLQ Vailly prévoit la cession gratuite d'une partie de la parcelle N° 7227 à la Commune de Bernex en vue de la réalisation d'équipements publics.
- Vu que la réalisation d'un équipement public sur cette partie de la parcelle 7227 est nécessaire pour répondre aux besoins des habitants du futur PLQ Vailly, mais également de ce secteur de Bernex.
- Vu que cet équipement public devra probablement intégrer des surfaces pour une crèche évolutive d'environ 50 places et d'une garderie d'environ 15 places, ainsi qu'une maison de quartier proposant une offre culturelle.
- Vu que le Conseil administratif envisage la conclusion de droit de superficie de 30 ans au moins, inscrit comme droit distinct et permanent, avec une entité privée qui devra réaliser à ses risques et frais cet équipement communal selon le cahier des charges établi par la Commune, puis mettre cet équipement public à disposition de la Commune pour une durée de 30 ans au moins sur la base d'une servitude d'usage ou d'un contrat de bail.
- Vu qu'un cahier des charges détaillé de cet équipement, permettant d'assurer une réalisation des besoins par étapes (crèche, garderie, maison de quartier), sera élaboré par la Commune afin d'organiser un appel d'offres public permettant d'identifier le futur bénéficiaire du droit de superficie.
- Vu qu'une décision de principe du Conseil municipal sur l'octroi d'un droit de superficie d'une durée de 30 ans au moins, inscrit comme droit distinct et permanent, sur une partie à détacher de la parcelle N° 7227 de la commune de Bernex en exécution du futur plan localisé de quartier N° 30022 est nécessaire avant d'engager la procédure d'appel d'offres.
- Vu que les conditions du droit de superficie et de la servitude d'usage ou du contrat de bail, notamment l'indemnité ou le loyer dus en contrepartie de cette servitude, seront fixées par le Conseil administratif dans le cadre de l'appel d'offres.
- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 17 oui, 2 non et 2 abstentions (21 membres présents)

1. D'accepter le principe de l'octroi d'un droit de superficie d'une durée de 30 ans au moins, inscrit comme droit distinct et permanent, sur une partie à détacher de la parcelle N° 7227 de la commune de Bernex en exécution du PLQ Vailly à une entreprise sélectionnée au terme d'un appel d'offres public qui devra réaliser à ses risques et frais un équipement public communal selon le cahier des charges établi par la Commune puis le mettre à disposition de la Commune pour une durée de 30 ans au moins sur la base d'une servitude d'usage.
2. De charger le Conseil administratif de définir le cahier des charges ainsi que les conditions du droit de superficie et de la servitude d'usage ou du bail à loyer, notamment l'indemnité ou le loyer dus en contrepartie de cette servitude ou du contrat de bail, ainsi que de procéder à l'appel d'offres.

6. Propositions du Conseil municipal (VERSO et Indépendant-e) :

a. « Moins de bruit, plus de vie ! Une meilleure qualité de vie à Bernex, grâce à une diminution du bruit routier »

Comme il s'agit d'un nouveau débat, la **Présidente** rappelle qu'il convient d'abord de procéder à l'entrée en matière, conformément aux modalités prévues à l'article 55 du règlement du Conseil municipal. Elle donne d'abord la parole à M. Stéphane Vuille pour une brève présentation de la résolution.

M. Vuille explique que ce projet de résolution n'a pas pour but de discuter des raisons ayant conduit à l'annulation de l'arrêté du département de la santé et des mobilités. Il s'agit plutôt de se préoccuper de l'impact du bruit routier sur la santé des habitants du canton de Genève, et en particulier de ceux de notre commune.

La résolution est très simple : elle demande au Conseil municipal de rendre le Conseil d'État attentif à la nécessité de trouver rapidement une solution au problème du bruit sur les grands axes routiers. La commune de Bernex est elle-même traversée par la route de Chancy ainsi que par d'autres axes routiers. Si les revêtements phonoabsorbants posés lors de la mise en service du tram sont appréciés, le problème reste bien réel. **M. Vuille**, qui habite non loin de la route de Chancy, peut en témoigner : il apprécie particulièrement le triple vitrage chez lui, notamment les vendredis et les samedis soirs. Il s'agit d'une véritable question de santé publique, puisqu'à Genève, un habitant sur deux se dit affecté par le bruit ambiant, et notamment par le bruit routier.

Cette résolution est soutenue par le groupe VERSO ainsi que par le conseiller municipal et la conseillère municipale indépendants.

La parole n'étant pas demandée, la **Présidente** soumet l'entrée en matière au vote.

L'entrée en matière de la présente résolution est acceptée par 21 voix pour (unanimité des membres présents).

La **Présidente** passe à nouveau la parole à M. Vuille pour une présentation plus complète du texte proposé.

M. Vuille procède à la lecture de la résolution (annexes).

La **Présidente** ouvre à présent les débats sur cette résolution.

Mme Chassot indique que le groupe PLR demande un renvoi en commission compétente – mobilité ou sécurité – afin d'examiner plus en détail cette résolution, et notamment d'identifier précisément les axes concernés, en tenant compte des mesures déjà existantes.

La **Présidente** ouvre la discussion sur cette proposition de renvoi en commission.

M. Vuille dit apprécier la proposition de renvoi en commission, mais souligne que la résolution porte sur une demande relativement simple : que le Conseil municipal invite le Conseil d'État à agir maintenant, et non dans plusieurs mois. Selon lui, il est tout à fait possible d'adopter cette résolution dès à présent, tout en discutant ensuite en commission, de manière plus approfondie, les différentes problématiques liées au bruit. Il estime que cette démarche « ne mange pas de pain ».

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** soumet au vote la demande de renvoi en commission ad hoc, qui sera compétente lors de la prochaine législature.

Le renvoi en commission compétente est refusé par 8 voix pour et 13 voix contre (21 votants).

La **Présidente** rouvre les débats sur la résolution.

– **Projet de résolution**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la résolution et passe au vote.

Résolution :

Considérant :

- L'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) qui définit les valeurs limites légales à respecter en termes de bruit ;
- Que 120'000 personnes dans le Canton de Genève (soit près d'un quart de la population) résident dans des lieux où les valeurs limites légales sont dépassées¹, faisant de Genève le pire canton de toute la Suisse dans le classement de l'exposition au bruit en termes de pourcentage de la population exposée (et le 3^e en nombre absolu de personnes touchées) ;
- Que dans le canton de Genève, une personne résidente sur deux se dit affectée par le bruit² (contre 1 sur 3 en Suisse) ;
- Qu'une surexposition au bruit a des effets néfastes sur la qualité de vie et la santé, engendrant de nombreuses maladies telles que maladies cardiovasculaires et métaboliques (p. ex. infarctus, diabète), dépressions, fatigue chronique, ainsi qu'une surmortalité de 450 personnes par année en Suisse³ ;
- L'arrêté GW/2022-00278 EP 7074 du département de la santé et des mobilités (DSM) intitulé « Modération de la vitesse maximale autorisée, pour lutter contre le bruit routier sur plusieurs axes du canton dans le cadre de la stratégie de vitesse » du 10 octobre 2022⁴ et les recours contre cette version de l'arrêté ;
- La large concertation, puis la nouvelle version « allégée » de l'arrêté du 8 décembre 2023, et la levée de tous les recours sauf celui d'une unique personne ;
- La décision du Tribunal administratif de première instance (TAPI) du 26 mars 2025 d'accepter le dernier recours encore pendant et d'annuler l'arrêté du DSM⁵ ;
- Le communiqué de presse du DSM du 27 mars 2025 annonçant que le DSM ne compte pas recourir contre cette décision du TAPI⁶ ;
- Que le Conseil d'État est responsable d'assurer la protection de la santé de la population du Canton de Genève par rapport aux atteintes du bruit ;
- Que la commune de Bernex et sa population sont directement touchées par la décision du TAPI puisque la commune est traversée par des routes cantonales avec des charges de trafic importantes ;
- Que l'entrée en force de l'arrêté du DSM retardée par les recours et maintenant annulée par le TAPI constituait un espoir d'une meilleure qualité de vie pour des dizaines de milliers de personnes à Genève surexposées au bruit routier ;
- Que des dédommagements financiers versés par l'État de Genève sont potentiellement exigibles en cas de non-conformité avec la législation relative à la protection contre le bruit ;

¹ <https://www.ge.ch/teaser/moderer-vitesse-lutter-contre-bruit-routier-consultation-cantonale>

² Résultats de l'enquête suisse sur la santé pour le canton de Genève 2020 :

<https://www.ge.ch/document/resultats-enquete-suisse-sante-canton-geneve>

³ <https://www.rts.ch/info/suisse/2025/article/nouvelles-amendes-contre-le-bruit-routier-excessif-en-suisse-des-2025-28746123.html>

⁴ <https://www.ge.ch/document/moderer-vitesse-lutter-contre-bruit-routier-vitesse-nuit>

⁵ <https://justice.ge.ch/apps/decis/fr/dccr/show/3396858>

⁶ <https://www.ge.ch/document/strategie-30-km/h-canton-geneve-prend-acte-decision-du-tapi>

- Que la diminution de la limitation de vitesse est une mesure reconnue comme efficace pour diminuer le bruit routier en zones urbaines, une mesure de plus rapide et peu coûteuse à mettre en œuvre, recommandée notamment par l'OFEV et considérée comme « proportionnée » par le Tribunal fédéral ;

Par ces motifs, le Conseil municipal de Bernex demande au Conseil d'État de prendre sans tarder des mesures efficaces pour diminuer le bruit routier sur les tronçons de routes sur le territoire communal de Bernex qui sont soumis à des niveaux de bruit supérieurs aux valeurs limites légales.

La résolution est acceptée par 15 oui, 3 non et 3 abstentions (21 votants).

7. Retours sur l'activité des commissions durant la législature 2020-2025

La **Présidente** indique que, pour ce point, elle va céder la parole aux différents présidents afin qu'ils présentent un bilan des travaux réalisés par leur commission au cours de la législature écoulée. Elle précise qu'elle les invitera à intervenir dans l'ordre alphabétique des noms de commissions.

Commission « Culture et Espaces publics »

Avant tout, **Mme Honegger** tient à préciser qu'elle n'a pas assuré la présidence de cette commission pendant l'intégralité de la législature. Elle a pris ses fonctions en cours de route, mais cela ne l'a pas empêchée de s'impliquer pleinement et avec enthousiasme dans cette mission.

Ces dernières années ont été riches, denses, stimulantes. Ensemble, nous avons poursuivi une ambition claire : faire vivre la culture à Bernex, sous toutes ses formes, et valoriser nos espaces publics.

Parmi les nombreux projets menés, elle voudrait saluer particulièrement l'attention portée à la jeunesse. Grâce au lancement des soirées stand-up au Forum, à la première exposition des jeunes talents à la Galerie ou encore à la programmation spéciale jeunesse dans le cadre du Ciné Signal, le service culturel a offert aux jeunes de 14 à 25 ans des espaces d'expression et de valorisation.

Les collaborations culturelles ont également été renforcées, notamment avec le festival Groove'N'Move, le théâtre Am Stram Gram, et bien d'autres partenaires. Ces synergies ont donné naissance à des spectacles, des projections, des ateliers, pensés pour tous les âges, mais toujours avec exigence et ouverture.

Et comment ne pas mentionner les soirées débat, les Open Mic, ou encore les actions de soutien à l'écrit avec la publication du livre collaboratif *D'écrire ma ville Bernex* ?

En ce qui concerne l'offre culturelle globale, la commune a su allier innovation et redynamisation :

- Avec les Rencontres musicales thématiques (Celtique, années 80, Rock, Latino) ;
- La bibliothèque ;
- La création d'un programme estival ;
- Et des expositions collectives revisitées, notamment avec l'ambitieuse exposition transfrontalière *Éphémère et durable* le long de l'Aire.

L'École de musique de Bernex n'est pas en reste avec l'ouverture de nouveaux cours.

Du côté des aménagements, nous avons avancé avec pragmatisme et vision :

- Le réaménagement de la Galerie *Aux Portes de la Champagne* ;
- La mise en place d'une serre pour les services extérieurs ;
- Et une réflexion sur la valorisation du patrimoine, notamment les œuvres de Robert Hainard.

En parallèle, nous avons poursuivi des projets concrets :

- Refonte de la maquette du journal ;
- Communication augmentée sur les réseaux sociaux ;
- Achat de tentes pour les manifestations ;
- Travaux au centre intercommunal de voirie ;
- Et bien sûr, la réflexion essentielle autour de l'achat de véhicules, y compris électriques, pour répondre aux défis environnementaux.

Enfin, comment ne pas évoquer la construction en cours du CcuBe, le Centre culturel de Bernex, dans le Vieux-Lully ? De quoi laisser du travail pour la prochaine législature...

Mme Honegger souhaite adresser des remerciements tout particuliers :

- À la procès-verbaliste ;
- À Mme Marie-Laure Graf pour son précieux secrétariat ;
- À Mme Guylaine Antille, conseillère administrative engagée et à l'écoute ;
- Aux chefs de service, toujours disponibles, à l'écoute ;
- Aux collaborateurs, pleins d'inventivité pour répondre à nos demandes, et surtout soucieux de répondre aux besoins des Bernésiens et Bernésiennes avec efficacité et engagement.
- Et bien sûr, à vous, chères et chers commissaires, pour vos débats toujours riches, francs, constructifs, dans une ambiance de respect et de bonne humeur.

Elle remercie également toutes les personnes qui lui ont accordé leur confiance dans cette fonction. Elle y a pris énormément de plaisir. Ce fut une expérience humaine et collective très enrichissante. Et elle ne peut conclure sans adresser une amicale pensée pour M. Luc Gioria, à qui elle a souvent demandé – non sans malice – de modérer ses prises de parole. Une preuve, s'il en fallait, de son attachement à cette commission.

Commission « Durabilité et Sports »

Mme Marconi précise que c'est Mme Eliane Demierre qui a présidé cette commission pendant trois ans, avant de lui céder sa place.

La commission s'est réunie 52 fois, a procédé à 18 auditions et a voté pour plus de CHF 5'000'000 de crédits.

Le début de la législature a été marqué par le COVID, évidemment, et par la possible venue de l'Académie du Servette Football Club aux Evaux, qui a suscité des débats nourris.

Dans les gros dossiers, la ferme agro-urbaine, presque terminée, et le parc des Molliers.

Les parcs de la Mare et le parc en Saule sont également en cours de réalisation.

Quelques demandes de crédit concernant la zone sportive, éclairage, sport en libre accès et entretien des terrains.

Et pour le volet durabilité, la commission a voté plusieurs demandes de crédit pour les points de collecte, les subventions énergie, les centrales solaires et la voie verte entre autres. Un travail a été effectué sur la problématique de la qualité de l'eau de l'Aire et ses abords, en collaboration avec les autres communes.

Nous nous sommes intéressés à l'éclairage en général et la pollution lumineuse, un diagnostic sur la biodiversité ainsi que l'entretien différencié des espaces verts.

Les gravières et les plans d'extraction reviennent également souvent dans les discussions, de même que les TPG et la problématique de la desserte de Lully, ainsi que les subventions TPG et les autres aides à la mobilité douce, allouées aux communes.

Commune de Bernex

Le dossier des subventions aux clubs sportifs, quant à lui, est toujours en cours, de même qu'un plan d'inclusivité dans la politique sportive de la commune et une meilleure intégration des femmes dans le sport bernésien.

Le volet sportif interroge aussi sur le développement, avec l'accroissement de la population, et l'entretien des infrastructures sportives vieillissantes. Des dossiers sont en cours et devront être rediscutés lors de la prochaine législature.

La volonté de mettre en place une politique d'achats durables n'a pas pu aboutir réellement, mais reste dans les projets.

Durabilité et Sports, cela semble simple, mais regroupe moult sujets, passant du sport à la protection de l'Aire, aux parcs, à l'éclairage, au potentiel solaire, aux TPG, à la gestion des déchets, à l'énergie, aux gravières, à la voie verte, au cimetière et, pour finir sur une note positive et féminine, à l'Eurofoot féminin.

Commission « Économie et Sécurité »

M. Vez explique que remplacer, à partir du 7 mars 2024, M. Pierre Jordi, président depuis de nombreuses années, a représenté un travail difficile.

Il tient tout d'abord à dire qu'il a été très fier de cette commission. Les discussions y étaient très constructives, ce qui a permis d'avancer sur plusieurs dossiers qu'il juge relativement importants.

Le dossier le plus important, qui a demandé beaucoup de temps, est l'étude de la réalisation du projet de requalification des rues du village, section Bernex village. Il n'a pas noté le nombre exact de séances, mais celles-ci ont été très nombreuses.

Un autre point important pour lui a été l'étude des arrêts de bus à Lully et à Sézenove, et notamment leur mise en conformité.

Chaque année, une discussion importante et élargie porte sur la réfection des chemins communaux, avec un souci constant de faire des économies.

Pour finir, **M. Vez** souligne que le dossier de requalification des rues de Bernex a pu être finalisé et que les travaux ont désormais commencé.

Commission « Finances et Administration »

À la demande de la Présidente du Conseil municipal, **M. Sierro** présente un bref bilan des travaux menés par la commission Finances et Administration au cours de la législature écoulée.

La secrétaire de commission l'a prévenu qu'il ne disposait que de cinq minutes pour présenter le bilan de la législature. Il va donc tenter d'être concis, même si ce temps lui paraît court...

Le travail accompli s'est résumé en la tenue de 43 séances de commission qui ont eu pour objectif de traiter de sujets divers et variés, à savoir :

- Le traitement de plusieurs cautionnements, notamment en faveur du centre intercommunal de voirie (CIV) et de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL) ;
- L'adoption des comptes de gestion de la Fondation de la commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie (FCBACI), de même que pour la Fondation de la commune de Bernex pour le Logement ;
- Le traitement de la modification des statuts des fondations communales ;
- Le vote de règlements, notamment celui relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance, ainsi que celui concernant le parc des Molliers ;

Commune de Bernex

- Le traitement du Plan financier quadriennal ;
- L'accueil d'auditeurs, notamment en relation avec la péréquation financière intercommunale ;
- Le traitement d'un préavis sur la modification du plan d'extraction des gravières ;
- La création de servitudes au profit de la commune de Bernex ;
- L'acceptation d'acquisition de la parcelle 8259 par la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement ;
- Le traitement de conventions, notamment celles relatives au tennis et aux agriculteurs ;
- La définition d'une politique des investissements ;
- Le traitement d'une donation en faveur de la commune ;
- Le traitement de cessions de sous-parcelles ;
- L'adoption d'une création d'une PPE entre la commune et la FCBL ;
- La discussion sur l'adoption des modifications des statuts du personnel ;
- La validation de la vente par la FCBL pour l'immeuble 261, rue de Bernex ;
- Le traitement des motions renvoyées par le Conseil municipal ;
- Les incontournables et longues séances liées à l'adoption des budgets des années 2021 à 2025 ;
- L'analyse et la validation des comptes annuels de la commune de Bernex
- Le traitement et le vote de 72 demandes de crédits ou crédits complémentaires, pour un montant total important de CHF 73'763'300.
- Il faut relever qu'à ce jour, il a été dépensé un montant total de CHF 24'039'500.

Les postes les plus importants votés par la commission sont les requalifications des rues de Bernex, la réalisation des aménagements de la crèche de Saint-Mathieu, les pavillons scolaires de l'école de Luchepelet, la rénovation de l'ancienne Cave de l'État, la construction de la ferme agro-urbaine, le réaménagement de divers locaux des Services extérieurs, l'optimisation de l'éclairage routier, l'aménagement de la route de Pré-Marais et de la place de Saint-Mathieu, le programme de la Goutte de Saint-Mathieu, ainsi que la rénovation de l'école Robert-Hainard et de la salle omnisports.

Les principales thématiques relevées seront les principaux défis de la législature de demain, à savoir :

- La réalisation des crédits votés durant cette législature ;
- La gestion de la dette à court terme, qui devrait augmenter de manière nette, tout en tenant compte des économies réalisées sur des crédits clôturés, ce qui laisse une augmentation nette d'environ CHF 47'000'000 ;
- La clôture du projet du Centre culturel de Bernex (CcuBe), qui devrait intervenir en 2027.

Finalement, il convient de relever que, dans le cadre de l'endettement, il faudra prendre en compte les intentions de projets futurs. Comme on peut le constater, de nombreux projets sont déjà sur la table. **M. Sierro** souhaite donc bonne chance pour leur traitement.

M. Sierro souligne qu'il a pris énormément de plaisir à présider cette commission pendant cinq ans, aux côtés de tous les commissaires ici présents. Les débats ont toujours été nourris, les sujets traités avec satisfaction ; ce fut un grand bonheur.

Il adresse ses remerciements à Madame Pierrine Saini, présente ce soir, pour ses compétences et la diligence dont elle a fait preuve dans l'établissement des procès-verbaux ; à Madame Isabelle Sermondade pour la coordination avec les différents secrétaires et autres intervenants ; à Madame Sandra Marconi pour son excellent travail de rédaction des rapports de commission ; à Monsieur Yves Duchosal pour ses présentations pertinentes et détaillées ; ainsi qu'à Monsieur Gilbert Vonlanthen pour sa présence, sa disponibilité et sa pertinence dans le traitement des dossiers.

M. Sierro espère ne pas avoir été trop long, mais s'être montré aussi précis que possible. Il souhaite une excellente législature aux nouvelles conseillères municipales et nouveaux conseillers municipaux pour les années 2025 à 2030. Qu'ils puissent relever au mieux tous les défis qui les attendent.

Commission « Grand Projet et Aménagement »

M. Baud remercie la Présidente pour cette proposition de rapport par commission à l'occasion de ce dernier Conseil municipal de la législature.

Ce Conseil municipal revêt également une signification particulière pour lui, puisqu'il marque la fin de quatre législatures d'engagement au service de la commune de Bernex.

Ces cinq années d'activité de la commission « Grand Projet et Aménagement » ne sauraient se résumer en quelques minutes. Pourtant, il lui semble utile de rappeler que la pression sur Bernex, s'agissant de son développement urbanistique, ne date pas d'hier. Dès 2007, la commune a été intégrée aux PACA – périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération – dans le cadre du Projet d'agglomération de Genève. L'objectif affiché était de planifier le développement cantonal en cohérence avec les réalités locales et communales, en associant véritablement les communes aux réflexions d'ensemble.

Ces dernières années, la pression a été considérable. Le canton, les promoteurs et mandataires ont souvent semblé oublier cet aspect fondamental : celui de dialoguer avec les communes en tenant compte de leurs réalités concrètes. Cet enjeu de concertation locale semble avoir été mis de côté.

Cette législature nous a amenés à repositionner notre vision du développement, avec la volonté de favoriser une croissance maîtrisée, à l'échelle des villages, dans une typologie respectueuse de l'identité communale, et selon un rythme que Bernex peut raisonnablement accompagner. Nous y sommes partiellement parvenus : que ce soit à Vailly ou Saint-Mathieu, ces PLQ ont été complètement redessinés, mais il reste encore passablement de travail.

M. Baud a eu le plaisir et l'honneur de présider cette commission, qui a su faire vivre un travail collectif. Les échanges ont parfois été intenses, mais toujours constructifs. Ensemble, nous avons pris position sur des dossiers complexes, pris des décisions difficiles, tout en défendant, autant que faire se peut, une vision cohérente et réaliste de notre territoire. Pour autant qu'on y soit attentif, ce sont ces discussions qui font vivre la démocratie locale.

Voici quelques projets structurants qu'il conviendra de suivre avec attention dans les années à venir, et particulier lors de la législature qui suit :

1. Plan localisé de quartier du Grouet

Ce plan nécessite une refonte complète. Il ne convient pas en l'état. La densité, l'image directrice et l'échelle des constructions doivent être revues, en repartant quasiment d'une feuille blanche. L'intégration dans l'environnement villageois, la création d'espaces publics de qualité, et le respect de l'identité de Bernex sont des conditions fondamentales.

2. Plan directeur de zone de développement industriel et artisanal (PDZIA) des Rouettes – Caran d'Ache

Le plan de zone est entré en vigueur le 12 novembre 2024. Les recours ont été levés et les constructions ont commencé.

Le suivi de cette zone nécessitera une coordination étroite entre les maîtres d'ouvrage, sous l'égide du comité animé par la Fondation pour les terrains industriels (FTI) et en lien avec la gouvernance du Grand Projet Bernex. Une attention régulière devra être portée à la qualité des constructions, à leur intégration dans l'environnement et au respect de la biodiversité. Enfin, la mobilité, et en particulier la mutualisation du stationnement, devra être pensée de manière cohérente pour éviter la multiplication de grands parkings en surface.

Quant au boulevard des Abarois, compte tenu des nombreuses difficultés qu'il rencontre, il apparaît aujourd'hui avant tout comme un élément de desserte de la zone industrielle. Il doit permettre d'éviter un report de trafic à travers Saint-Mathieu – ce qui serait inacceptable. Si sa réalisation doit aboutir, son phasage devra être mûrement réfléchi, et il faudra veiller à ce qu'il ne devienne

ni un « aspirateur à voitures » ni le vecteur de promesses illusoires de fluidification du trafic. Sa mise en œuvre, si elle doit avoir lieu, devra être strictement pragmatique et démonstrative de son utilité réelle. La réflexion sur la mobilité doit rester articulée à l'échelle régionale.

3. *Goutte de Saint-Mathieu*

Un projet cantonal structurant dans les domaines de la santé et de la formation, avec 500 emplois attendus. Il aura des impacts importants sur les aménagements publics et sur les recettes fiscales communales. L'arrivée du cycle d'orientation, prévue en 2032, en est une composante majeure.

4. *PLQ Vailly*

Cinq oppositions sont encore à traiter, en vue d'une adoption prévue cet été. Le projet mérite une attention constante quant à la qualité des aménagements extérieurs, à l'insertion paysagère et à la cohérence du bâti. Il s'agira de maintenir le niveau d'exigence initial pour garantir une urbanisation équilibrée et acceptable pour les riverains.

5. *Ferme agro-urbaine du parc des Molliers*

Le chantier devrait s'achever en juin 2025, avec une inauguration envisagée en août. Ce projet mérite d'être suivi pour sa contribution au lien social, à la durabilité, et pour son articulation avec la production agricole locale et le soutien à nos agriculteurs.

6. *Secteur de la Croisée (avec notamment l'accès à l'autoroute et à la rue de Bernex)*

Aujourd'hui, ce secteur est principalement occupé par un vaste carrefour routier et un parking, peu valorisant pour l'image d'entrée de la commune. Cet espace stratégique doit être entièrement repensé. En tant que porte d'entrée de Bernex, il mérite un projet structurant et exemplaire sur les plans architectural, fonctionnel et paysager. D'autant plus que le PLQ de Vuillonnex (porté par Confignon) et la création d'un parc adjacent sur le territoire voisin vont profondément transformer les abords : une coordination intercommunale est indispensable pour garantir la cohérence des aménagements et la qualité des connexions.

7. *Voie Verte Bernex-Bâtie*

Un projet structurant pour la mobilité douce. L'autorisation pour la section entre Bernex et le parc des Evaux, en passant par Confignon et Onex, devrait avoir été déposée en avril. C'est un axe de déplacement essentiel à l'échelle intercommunale entre la campagne et Genève.

Regard vers la prochaine législature

La commission transmet aujourd'hui le relais. Les bases posées durant cette législature méritent d'être suivies avec attention. Elles ne constituent pas un cadre figé : il reviendra à la prochaine législature de les faire évoluer, selon les priorités qu'elle jugera pertinentes et à la lumière des nouvelles informations qui lui parviendront.

Les élus auront une responsabilité claire : poursuivre les projets engagés avec lucidité, rigueur et un véritable sens de l'intérêt général. Cela suppose de prendre le temps d'analyser, de s'informer collectivement et de construire des positions partagées, dépassant les préférences individuelles.

En conclusion, **M. Baud** souligne que les propos partagés ici traduisent un travail collectif, construit au fil de discussions parfois vives, avec une volonté commune : celle de contribuer à un avenir équilibré pour la commune.

La commune de Bernex n'est pas fermée à son développement. Mais il est primordial qu'elle puisse le maîtriser dans l'intérêt de toutes et tous. Cela suppose de défendre nos intérêts fonciers,

financiers, sociaux, mais aussi environnementaux et liés à la biodiversité – sans jamais perdre de vue les points essentiels : la qualité de vie, la solidarité et l'équilibre.

Il est essentiel de faire vivre le débat, dans le respect de chacun, car c'est de la diversité d'opinions que naissent les décisions les plus robustes.

M. Baud tient à remercier :

- les membres de la commission, pour leur engagement constant ;
- les personnes en charge des procès-verbaux, qui se sont succédé avec rigueur et discrétion ;
- les services administratifs, qui ont accompagné et soutenu efficacement le travail des commissions ;
- et bien sûr, le Conseil administratif, pour ses apports et la clarté des informations transmises, utiles à la prise de position.

À la prochaine législature, il souhaite engagement, sens du collectif, et continuité dans l'écoute.

« Ce que nous construisons à Bernex ne se limite pas à des infrastructures : c'est un projet de vie humaine, inscrit dans un territoire vivant, pensé et porté ensemble », conclut **M. Baud**.

Commission « Mobilité et Infrastructures »

M. Baumann indique que la commission Mobilité et Infrastructures de la commune de Bernex, représentée par le Conseiller administratif délégué, M. Cyril Huguenin, s'est réunie à 40 reprises et a traité plus de 20 demandes de crédit ou de cautionnement au cours de la législature écoulée.

Elle a joué un rôle important dans le lancement de crédits d'études et de réalisation destinées à entretenir, améliorer et développer les bâtiments et infrastructures communaux en réponse aux besoins évolutifs de la population.

Les principaux dossiers suivis durant cette période ont pourtant porté sur les thématiques suivantes :

- *Infrastructures scolaires*

- Nouvelles constructions, élaboration et mise en place de pavillons provisoires THPE (label de très haute performance énergétique) sur le site de Luchepelet, afin de faire face à l'augmentation de la population scolaire selon les prévisions du Service de la recherche en éducation (SRED) ;
- Lancement des réflexions sur l'avenir du site scolaire de Luchepelet à travers un mandat d'études parallèles (MEP).

- *Petite enfance*

Validation du crédit pour l'aménagement de la crèche de Saint-Mathieu, intégrée au nouveau quartier du même nom. Cette infrastructure permet l'accueil de 92 enfants pour une surface de 1700 m².

- *Urbanisme, aménagement et mobilité*

- Accompagnement de la livraison du quartier de Saint-Mathieu, avec l'étude et le vote du crédit relatif à l'aménagement de ces espaces publics.
- Réflexion stratégique sur la mobilité piétonne et les connexions transversales entre la rue de Bernex et la route de Chancy, ainsi que sur les arrêts de tram, intégrés à la révision du Plan directeur communal en cours.

- *Rénovations et transformations*

Dans une perspective de transition énergétique et de valorisation du patrimoine bâti, la commission a soutenu :

- La rénovation de l'école de Robert Hainard, incluant une optimisation énergétique, ainsi que la création de classes supplémentaires et d'un nouveau bâtiment adjacent, accueillant notamment le parascolaire ;
- La création d'une pergola bioclimatique sur la terrasse du Club House du tennis, afin d'améliorer l'usage des espaces extérieurs ;
- La transformation de la Cave de l'État en zone de coworking, afin de valoriser le patrimoine et d'offrir des services supplémentaires aux habitants.

Pour la prochaine législature, la commission devra probablement — pour ne pas dire sûrement — se pencher à nouveau sur l'avenir du groupe scolaire de Luchepelet, afin de définir une stratégie claire quant à la réaffectation ou à la transformation complète de ce site.

Par ailleurs, **M. Baumann** pense également, non sans une pointe d'humour, que la future commission compétente aura le privilège de se replonger dans le fameux et traditionnel dossier des locaux de la Confédération situés sous le Signal de Bernex, plus connus sous le nom de l'OFCOM. Il s'agira alors de déterminer ce que la commune souhaite faire de ce bijou architectural de l'époque moderne.

Pour conclure, pareillement aux autres présidents ici présents, il tient à souligner la qualité des échanges qui ont animé les séances de la commission, ainsi que l'esprit de consensus qui a prévalu tout au long de ce mandat au service de la commune de Bernex.

Il espère que cette collaboration entre les partis pourra se poursuivre, pour le bien et dans l'intérêt de tous les communiers.

Commission « Sociale et Vie associative »

Mme De Fusco Fehlmann indique qu'elle préside la commission « Sociale et Vie associative – SVA » depuis deux ans, en succession de Mme Marie-Laure Graf.

Comme pour toutes les autres commissions, la législature a débuté avec le COVID-19. L'on a pu voir l'importance de l'existence du service social de la commune, qui a été fortement impacté.

Durant cette période de pandémie, des personnes du service social ainsi que des bénévoles — dont certains conseillers municipaux présents ce soir — ont donné de leur temps pour faire les courses et les livrer. Environ 400 livraisons de courses, pour une valeur d'un peu plus de CHF 20'000, ont été effectuées, et cela a concerné une centaine de familles de Bernex.

1. Petite enfance et systèmes de garde

La volonté d'ouvrir une deuxième crèche s'est concrétisée à mi-législature, en septembre 2023. L'entrée des enfants s'est fait en trois étapes, la dernière étant prévue pour la rentrée 2025, avec 24 nouvelles places.

Le taux d'offre de places en crèche est passé de 22,8 % en 2022 à 35,5 % en 2024. Et il augmentera encore à la rentrée prochaine avec l'ouverture des 24 dernières places. La liste d'attente a déjà été fortement réduite, même si elle ne disparaîtra pas complètement à la rentrée 2025.

Outre la crèche, la commune propose actuellement deux autres systèmes de garde : d'une part, l'Accueil familial de jour Rhône-Sud (AFJ Rhône-Sud), où les accueillantes familiales sont salariées ; d'autre part, le Couffin, structure dans laquelle les accueillantes sont directement en lien avec les parents.

Commune de Bernex

Pour compléter le tableau de la petite enfance, nous rappelons les trois jardins d'enfants que Bernex possède.

S'agissant des perspectives d'avenir en matière de petite enfance, la commission entend rester vigilante et souhaite maintenir la pluralité des offres, car elles sont complémentaires.

Un enjeu majeur pour la commission sociale et la prochaine législature sera la nouvelle structure dédiée à la petite enfance qui est prévue dans les futurs quartiers de Vailly à l'horizon 2028-2030. Le concept est novateur, avec la coexistence des différents modes de garde : crèche, jardin d'enfants, locaux pour l'accueil familial. 50 places de crèche et 15 de jardin d'enfants sont envisagées.

La structure est imaginée évolutive, avec la possibilité d'ouvrir des places supplémentaires en fonction des besoins, une possibilité d'ouverture de places pour les communes de la Champagne et une mutualisation de locaux.

Par ailleurs, plusieurs salles destinées à l'école de musique de Bernex ainsi qu'une structure intergénérationnelle seront intégrées à Vailly.

2. Réalisation au cours de la législature : le local de Saint-Mathieu

Pour le nouveau quartier de Saint-Mathieu, la commission SVA s'est fortement investie et a mis une priorité sur le déploiement d'un dispositif de proximité et de cohésion sociale. L'idée était d'accompagner l'intégration et de favoriser l'implication citoyenne. À cette fin, la commune a engagé une personne chargée de la coordination entre les habitants, qui restent les principaux acteurs du local. Celui-ci fonctionne grâce à une forte implication des habitants et à leurs initiatives. À l'heure actuelle, nous pouvons constater un quartier vivant, avec un dynamisme dans les activités qui ont lieu au local et dans le quartier. Les habitants se montrent motivés et créatifs. Par exemple, ce dimanche, un vide-grenier a rassemblé beaucoup de monde, mais ce n'est qu'une des nombreuses activités proposées.

Nous serons vigilants pour que cela continue dans ce sens.

3. Projet en cours : réhabilitation de l'ancienne Cave de l'État

Ce projet est porté par la commission « Sociale et Vie associative » depuis 2013. Il s'agit de la réaffectation de l'ancienne Cave de l'État par le service social. Le bâtiment, qui possède une valeur architecturale et historique, est situé au cœur du village et présente un réel potentiel. Le projet prévoit un espace de coworking en journée, une petite cafétéria, ainsi que des locaux dédiés à la vie associative le soir et le week-end — on sait combien les associations manquent de locaux. Il est conçu comme un lieu d'échange ouvert au public, qui touche toutes les générations, et il est situé au milieu du village.

La législature qui s'achève a été celle de la finalisation de la mise en place du projet, la législature qui arrive sera celle de sa réalisation.

4. Maintien des prestations à la population, actions de proximité et de solidarité

Enfin — et ce n'est pas le moindre — l'un des enjeux de la commission est de veiller à ce que la commune maintienne les prestations offertes à la population, ainsi que le bien-vivre à Bernex, notamment grâce à des dispositifs et partenaires comme la FASe, CapEmploi, etc.

La commission veille à la mise en œuvre d'actions de proximité dans les domaines suivants — la liste n'étant pas exhaustive :

- le soutien aux aînés ;
- l'aide sociale individuelle ;
- le soutien des migrants (avec l'association Bernex-Accueille) ;
- des aides socio-culturelles ;

- le soutien aux jeunes, tels que les Jobs Jeunes, les actions des travailleurs sociaux hors murs (TSHM), les restaurants scolaires, les activités péri- et parascolaires, les Mercredis aérés, les centres aérés d'été, les aides aux jeunes de Bernex en rupture de formation via CapEmploi.

Des actions solidaires et d'aide au développement sont aussi entreprises. Dans ce cadre, la commission « Sociale et Vie associative » veille chaque année à ce que le 0,7 % du budget de fonctionnement de la commune soit attribué à ces actions, via la Fédération genevoise de coopération.

Concernant cet enjeu, la commission souhaite poursuivre son engagement.

Mme De Fusco Fehlmann adresse ses remerciements à Mme Marie-Laure Graf, à l'ensemble des commissaires, ainsi qu'à M. Gilbert Vonlanthen, pour sa disponibilité et ses compétences.

La Présidente remercie l'ensemble des présidentes et présidents de commission d'avoir joué le jeu. Elle les remercie pour ces retours, qu'elle a trouvés particulièrement intéressants.

8. Informations

La Présidente rappelle qu'il s'agit d'informations à portée générale, que l'on ne pose pas de questions et que les informations ne sont pas débattues.

Guylaine ANTILLE :

La Rue aux enfants 2025

La Rue aux enfants aura lieu ce dimanche 25 mai, de 11 h à 18 h, sur la zone sportive du Signal. L'entrée est libre et une foule d'activités ludiques, artistiques et créatives, sur le thème de l'aventure, est proposée pour toute la famille.

Prochaine exposition à la galerie Aux Portes de la Champagne

Camille Béguin, Bernésienne, illustratrice et sérigraphe, fan du Japon, présentera une série d'illustrations pleines d'humour mettant en scène des courtisanes japonaises dans des situations décalées. L'exposition se tiendra du 13 au 29 juin à la galerie.

Événement !

« Impressions afghanes » : rencontre exceptionnelle avec Sylvain Tesson et lecture par Samuel Labarthe, dimanche 29 juin à 17 h 30 au parc de la Mare.

Pendant plus de dix ans, l'écrivain voyageur Sylvain Tesson a parcouru l'Afghanistan en guerre. Un voyage dans l'intimité d'un pays et dans le cœur des hommes qui s'y sont affrontés. Il en est né un livre, « D'ombre et de poussière », dont Samuel Labarthe lira quelques extraits. Cette rencontre fait écho au film « Riverboom » qui sera projeté dans le cadre du Ciné Signal le vendredi 4 juillet.

Cet événement est gratuit, mais il est conseillé de réserver sur le site internet de la commune : bernex.ch/billetterie.

Cyril HUGUENIN :

Restaurant O'Club House

La pergola bioclimatique – un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre – a été installée sur la terrasse du restaurant. Cette installation permettra une utilisation plus agréable de la terrasse. Pour ceux qui ont pu la tester, le résultat est plutôt convaincant.

Sport libre

Les installations, déjà mises en place durant l'été 2024, sont reconduites cette année sur la zone sportive. Ainsi, dès le 5 juillet, vous pourrez redécouvrir un terrain de beach-volley ainsi qu'un

terrain de basket 3x3. Le terrain de beach-volley sera accessible jusqu'au 17 août, tandis que le terrain de basket restera disponible jusqu'à l'automne.

De plus, du matériel en libre accès est proposé tout au long de l'année, non seulement à la zone sportive, mais aussi dans plusieurs parcs (parc du Tibet, parc en Saule, parc des Molliers, parc des Vis-des-Glas à Lully) ainsi que dans le préau de l'école Robert-Hainard. Cela permet de s'adonner à différentes activités sportives sans avoir à se munir de tout le matériel.

Final Four du championnat suisse jeunesse de basket

Deux équipes du Bernex Basket se sont qualifiées pour les phases finales de ces compétitions, qui se dérouleront à Bernex à la salle omnisports :

- L'équipe masculine U16 nationale jouera le dimanche 24 prochain à 11 h.
- La première équipe U14 féminine le dimanche 1^{er} juin à 13 h.

M. Huguenin rappelle que toutes les informations sportives seront reprises dans la prochaine édition du journal « Info Bernex », disponible début juin.

Gilbert VONLANTHEN :

Prochain atelier « Croq'Infos : Passage à la majorité » – FASe

Le prochain atelier pour les 17-19 ans aura lieu au Forum de Bernex le jeudi 22 mai à 18 h. Cet atelier permet aux jeunes de découvrir et questionner leurs situations financières et administratives concernant le passage à la majorité, sous forme informelle, avec des professionnels expérimentés.

Dispositif prévention chaleur / prévention canicule

Comme chaque année, le dispositif de communication – articles, site internet, réseaux sociaux, affichage et lettre individualisée adressée aux plus de 75 ans – est lancé dès fin mai auprès des aînés de la commune. L'objectif est d'attirer l'attention des personnes fragiles ainsi que de leur entourage (et, plus largement, de toute la population) aux bonnes pratiques pour se protéger des chaleurs estivales.

Les APM restent joignables en permanence pour enregistrer les éventuels besoins de la population. En cas d'urgence sanitaire, il convient d'appeler le 144.

Bernex Plage, avec la FASe

Cette année encore, durant les vacances scolaires d'été, les familles auront le bonheur de pouvoir bénéficier d'activités diverses – notamment Zumba Kids, maquillages, break dance, salsa et autres – ainsi que d'un stand de boissons, dans le parc de la pataugeoire. Ces animations seront assurées par l'équipe professionnelle de la FASe de Bernex, du mardi au samedi en journée, pendant 5 semaines.

M. Sierro souhaite prendre la parole à l'occasion du dernier Conseil municipal de M. Vonlanthen :

*Cher Monsieur le Conseiller Administratif,
Cher Gilbert,
Cher Ami,*

Dans la vie, il y a un temps pour chaque choix.

Comme on le dit souvent, tout a un début et une fin.

Entre ces deux moments se trouve ton parcours que l'on peut qualifier d'exceptionnel, et ce mot n'est pas exagéré.

Je sais que tu apprécies les chiffres, mais ce soir, plutôt que de dresser un bilan – ce qui devra certes être fait –, je préfère évoquer, en quelques mots, ces 30 années qui t’ont mené jusqu’à ce jour :

- *Tout d’abord, je tiens à te remercier pour le travail accompli durant ces trois dernières décennies, d’abord comme conseiller municipal, puis en qualité de conseiller administratif, dont sept années passées en tant que maire de la commune.*
- *Je souhaite également souligner la passion qui t’a animée et t’a permis de faire preuve d’un dévouement exceptionnel pour la cause publique – une passion qui, à mon sens, est héritée de ta famille.*
- *Cette passion t’a accompagnée tout au long de ton parcours, un parcours orienté vers une seule mission : le bien commun.*
- *Guidée par une ligne de conduite exemplaire et un chemin bien tracé, tu as su développer des qualités humaines et des valeurs de partage remarquables.*
- *Ce chemin a naturellement été consacré à la gestion financière et aux actes juridiques engagés pour la commune, et surtout à un domaine qui t’est cher : les relations humaines – tant avec l’administration communale qu’au travers du développement de projets avec la commission sociale, qui t’ont apporté beaucoup de satisfactions personnelles.*
- *Au cours de ce parcours intense, tu n’as pas hésité à mettre en avant tes compétences et ta disponibilité pour tes collègues, partenaires et autres interlocuteurs. Tu as fait preuve d’habileté dans les négociations, d’empathie, de sincérité et surtout d’écoute envers autrui.*

Comme toute bonne chose a une fin, je conclurai par une devise qui te correspond bien : servir et disparaître.

Cette fin est heureuse puisqu’elle résulte de ton choix personnel de quitter tes fonctions au sein du conseil administratif pour profiter d’une retraite bien méritée auprès de Lorédana, avec qui tu pourras partager de précieux moments de bonheur.

Bien que tu ne sois bientôt plus à la Mairie, tu resteras proche des habitantes et habitants de notre village, toujours prêt à leur offrir tes conseils.

Gilbert, au nom du PLR, un grand BRAVO pour ce parcours magnifique et un immense MERCI pour ton engagement sans faille envers notre commune.

Comme dirait Jean-Jacques Goldman, je ne vous promets pas le grand soir, mais il y aura à manger et à boire. N’est-ce pas Madame la Présidente ?

M. Sierro annonce qu’il a le plaisir de remettre à M. Vonlanthen un petit présent de départ, un cadeau qui, il n’en doute pas, saura lui plaire.

Applaudissements

M. Zufferey souhaite également dire quelques mots à l’occasion de cette dernière séance du Conseil municipal de la législature.

Le 1^{er} juin 2020, nous prenions place au sein de ce Conseil municipal pour entamer cette législature. Celle-ci a été marquée par la crise sociale et sanitaire due au COVID-19.

Tout a alors fonctionné au ralenti, y compris le monde politique. Il pense que le Conseil administratif s’en souvient et qu’il n’était pas mécontent de ne pas devoir passer systématiquement par le Conseil municipal.

Notre société a alors réappris à consommer de manière plus raisonnée, en mettant davantage l’accent sur les produits de la région. Mais ce changement nous a été imposé par un virus qui a causé la mort de millions de personnes et qui a changé la trajectoire de nombreuses personnes.

Si nous espérions que la société change, malheureusement, ce ne fut pas le cas. La consommation a repris de plus belle, et la course au profit également. Avec elle, les inégalités ont aussi augmenté.

Malgré cette accalmie, notre planète continue de surchauffer et nous avançons droit dans le mur. Si Bernex tente d'améliorer les choses à son échelle, seul un mouvement plus large permettra de sauver notre planète. Mais pour cela, nous devons toutes et tous changer nos habitudes et agir pour faire changer la société à tous les niveaux.

M. Zufferey enchaîne ensuite avec quelques mots sur le Conseil municipal de Bernex à proprement parler. Après cinq ans, notre Conseil, tel qu'il est aujourd'hui, prend fin. Certaines et certains quitteront le Conseil municipal tandis que d'autres poursuivront l'aventure.

Il tient à remercier toutes les personnes, de tous les groupes, qui ne seront pas parmi nous lors de la prochaine législature. Leur engagement a été important et précieux, et il a apprécié tous les échanges que l'on a pu avoir toutes et tous.

Il adresse un mot tout particulier à Mme Valérie Mossier Willemin, M. Patrick Moynat et M. Florian Dumalle, qui ont porté les couleurs du groupe Vert-PS au cours des cinq dernières années – et même un peu plus pour Mme Mossier Willemin. Par leurs prises de parole, leurs interventions, leurs connaissances et leurs valeurs, ils ont permis d'apporter des éléments importants à nos travaux, éléments qui ont influencé nos décisions. Un grand merci à eux. Nous leur souhaitons le meilleur pour la suite.

Mais le groupe VERSO – Vert.e.s Socialistes – voit également partir deux personnes qui ont décidé de ne pas se représenter, après plus d'une décennie – voire davantage – au service de notre Commune.

« André Baud, cher André, tu sièges depuis le 15 avril 2008 au Conseil municipal. Ton engagement a été tout particulier en matière d'aménagement. Il est certain que ton travail a influencé les projets. Toujours à l'écoute et dans le dialogue, tu n'as eu de cesse de chercher des solutions partagées. Ce fut un immense plaisir de siéger à tes côtés. Je te souhaite le meilleur pour la suite. »

« Eliane Demierre, chère Eliane, notre Présidente, tu sièges au Conseil municipal depuis 14 ans ! Environnement, mobilité et durabilité ont été des thématiques sur lesquelles tu t'es particulièrement impliquée. Je crois que le projet de requalification des rues de Bernex démontre bien comment tu as influencé la politique bernésienne. Déterminée, tu as su convaincre pour améliorer ce projet d'envergure. Un immense merci pour ton engagement durant toutes ces années. J'ai tout particulièrement aimé siéger à tes côtés ; ce fut un honneur. Je te souhaite également le meilleur pour la suite. »

M. Zufferey poursuit en soulignant que ce Conseil ne serait pas non plus le même sans notre Conseil administratif. Il tient tout d'abord à féliciter Mme Guylaine Antille pour sa réélection. Elle continuera à porter les couleurs de la gauche au sein du Conseil administratif, ce dont il ne peut que se réjouir. Il adresse également ses félicitations à M. Cyril Huguenin pour sa très belle réélection, ainsi qu'à M. Karl-Anton Baumann pour son accession au Conseil administratif. Nous sommes convaincus que nous pourrons très bien collaborer avec ce dernier sur les projets à venir.

Pour conclure, **M. Zufferey** indique qu'il ne pouvait pas ne pas adresser un mot tout spécial à M. Gilbert Vonlanthen :

« Un jour, tu m'as dit que l'on faisait de la politique avec ses émotions. Et c'est vrai. C'est d'ailleurs ainsi que tu as mené l'ensemble de tes mandats : avec émotion, mais aussi avec valeurs et respect. Tu as beaucoup apporté à Bernex et ton action laissera une empreinte indélébile. Un immense merci pour tout, et tout le meilleur pour toi ! »

Pour terminer, **M. Zufferey** tient à souligner que nous n'oublions pas M. Luc Gioria, dont la présence nous manque et nous manquera.

M. Jesus tient à ajouter un mot pour Mme Eliane Demierre, qui a été une excellente présidente. Au nom du bureau, il lui souhaite tout de bon pour la suite.

Applaudissements

9. Questions

La Présidente demande si les membres de ce Conseil ont des questions.

Mme Novelle Damond indique que, lors de la commission « Finances et Administration » du 6 mai dernier, le président de commission, avec le soutien d'une conseillère municipale, a voulu interdire la parole à un élu du Centre siégeant en remplacement de M. Luc Gioria, décédé quatre semaines auparavant. À la connaissance du groupe Le Centre, le service cantonal n'a pas sollicité le parti pour désigner une ou un remplaçant de M. Luc Gioria au Conseil municipal. Dans ce contexte, le groupe souhaite savoir si une telle démarche est recevable, voire acceptable.

Ce que **la Présidente** peut répondre est que, d'un point de vue humain, ce n'est effectivement pas très élégant. Il lui semble que le cas s'est déjà présenté dans d'autres commissions, sans que cela n'ait posé de problème. Par ailleurs, elle confirme que le service des votations et élections n'a pas engagé de procédure de remplacement pour M. Luc Gioria, en raison des délais et de la proximité de la fin de la législature. Le Centre n'a donc effectivement pas été sollicité pour ce remplacement. S'agissant de l'aspect purement réglementaire, elle doit avouer qu'elle ne sait pas. Si le souhait est que le prochain bureau du Conseil municipal traite plus en détail cette problématique, il faudra le saisir. Comme le bureau actuel n'a pas été saisi auparavant, elle ne dispose pas d'informations supplémentaires à ce sujet.

Mme Novelle Damond précise que cela ne concerne pas la prochaine législature – elle ne siégera plus au Conseil municipal –, mais qu'elle estime qu'une réponse est importante, par respect, et aussi parce que cela pourrait créer un précédent. Peut-être que la procédure qui a été suivie n'était pas correcte, elle n'en sait rien. Elle souligne que pour son groupe, il s'agissait simplement de remplacer un siège du Centre qui était vacant, comme si M. Gioria était en vacances, malade ou absent.

La Présidente pense qu'effectivement, c'est un point qui pourra être traité par le prochain bureau.

Cette dernière séance du Conseil municipal pour la législature 2020-2025 arrive bientôt à son terme et avant de conclure, **la Présidente** souhaite adresser à cette assemblée quelques mots à l'occasion de ce moment particulier.

Tout d'abord, elle tient à remercier les membres de l'administration communale pour leur travail et leur aide précieuse. Elle adresse un grand merci à toutes et tous, et plus particulièrement à M. François Stocco et à Mme Isabelle Sermondade.

Elle tient aussi à remercier l'ensemble des membres du Conseil municipal pour la bonne tenue des débats tout au long de cette année, ainsi que pour leur engagement et leur travail au service de la Commune.

Comme cela a été rappelé, cette législature a débuté dans un contexte difficile, marqué par les restrictions liées à la pandémie de COVID-19, et elle s'achève dans la tristesse, avec la perte de l'un de nos collègues. Elle n'a pas toujours été facile et de tout repos, mais nous avons toutes et tous fait de notre mieux pour que les débats et la vie démocratique locale puissent se poursuivre.

Être conseillère municipale a été un grand plaisir et une aventure très intéressante pour Mme Demierre, mais cela a aussi pu parfois être frustrant et un peu décourageant : des dossiers qui peinent à avancer, l'impression de ne pas être comprise ou entendue, ou encore le sentiment d'impuissance face à des décisions majeures portées par le Canton, auxquelles on n'adhère pas forcément.

Mais, malgré tout, nous sommes là : nous cherchons le dialogue, nous tentons de trouver des solutions, nous proposons, nous insufflons nos valeurs dans la gestion des affaires communales et ça, c'est une richesse et un privilège.

Ce mandat a été pour elle aussi l'occasion de belles rencontres et l'opportunité d'apprendre à fonctionner avec des personnes qui ne pensent pas comme elle, qui l'ont poussée à prendre un peu de recul et à essayer de regarder les choses par l'autre bout de la lunette, même si elle n'y est pas toujours parvenue.

« Pour tout ça, je voulais dire merci à chacune et chacun d'entre vous ! »

Elle souhaite bonne continuation à celles et ceux qui poursuivent l'aventure, et beaucoup de succès aux nouveaux élus !

Avant de lui céder la parole, la **Présidente** tient à adresser quelques mots à M. Gilbert Vonlanthen, qui achèvera à la fin de ce mois son mandat de Conseiller administratif :

« Cher Gilbert, au fil de ces années, tu as su incarner un engagement solide, au service de notre commune. Tu t'es particulièrement investi dans deux domaines essentiels : les finances communales, que tu as gérées avec sérieux, rigueur et responsabilité, et ton implication envers les aînés, empreinte de sensibilité et d'attention.

Ton approche a toujours été marquée par la mesure, le respect et un souci de l'intérêt général. Même dans les moments plus tendus, tu as gardé ton calme et ta ligne de conduite, fidèle à tes convictions et à la mission que tu avais acceptée.

Nous te remercions sincèrement pour ta contribution à Bernex et pour ta constance.

Bonne suite à toi, et au plaisir de te retrouver encore parmi nous dans la vie communale. »

Applaudissements

M. Vonlanthen prend la parole et commence en relevant qu'il entame sa « semaine émotion ». Il exprime sa gratitude pour les propos élogieux tenus à son égard, bien qu'il estime ne pas les avoir tous mérités, ayant surtout agi de manière spontanée. Il souligne que ces valeurs viennent sans doute de son éducation et de ses parents, comme l'a mentionné M. Sierro. Il est ainsi, dit-il, et considère que toutes ces années passées en politique n'ont fait que renforcer les valeurs qui lui ont été inculquées.

François Lanchon disait : « Servir et disparaître », mais, pour sa part, il affirme qu'il ne disparaîtra pas et préfère dire : « Servir et partir, mais pas très loin ».

Avec une touche d'humour, il propose un retour en arrière, expliquant qu'il a sollicité Mme Claudia Nicod, responsable des archives communales – qui prendra sa retraite le 30 juin prochain – afin de retrouver deux documents datant de l'époque où il siégeait comme conseiller municipal, deux documents qu'il juge intéressants.

Il évoque d'abord le procès-verbal n° 23 du 22 décembre 1998 du Conseil municipal, dont il était président, avec Mme Monique Viennet comme vice-présidente, M. Minazio comme secrétaire et Mme Chantal Amacker comme vice-secrétaire. À cette époque, MM. Alain-Dominique Mauris, Michel Honegger et Jacques Baudit siégeaient au Conseil administratif. La séance, tenue dans l'ancienne salle du Conseil municipal, avait débuté à 20 h et s'était achevée après seulement 25 minutes, à 20 h 25, malgré un ordre du jour comprenant dix points. Parmi ceux-ci figuraient des discussions sur les gravières – un sujet déjà d'actualité à l'époque –, un projet de crèche nommé « Incontro » – il ne se souvient plus de ce que cela signifie –, des préavis communaux relatifs à des utilisations d'indices de sol à Lully, ainsi qu'une proposition de résolution du groupe socialiste intitulée « Bernex soutient l'adhésion rapide de la Suisse à l'Union européenne ». Concernant ce dernier point, il relève que l'on n'y est toujours pas... Il tenait à partager ce florilège avec l'assemblée.

Il partage également un autre document retrouvé par Mme Nicod, qui illustre l'importance du rôle des conseillers municipaux et qui montre que le pouvoir délibératif peut parfois faire changer les choses. Il s'agit d'une motion déposée par M. Jean Widmer – paix à son âme – ainsi que MM. Serge Sal Busco, Bernard Fisch et lui-même, concernant l'acquisition de la parcelle 3008, sur laquelle se trouve aujourd'hui la mairie. Cette motion invitait le Conseil administratif à tout mettre en œuvre pour que ces terrains soient acquis par la commune, dans l'intérêt général, afin, notamment, de

reprendre la place qui est la sienne et de permettre qu'un espace public puisse être envisagé dans ce secteur.

Ce projet de motion avait un ton un peu frondeur à l'égard du Conseil administratif de l'époque, car une promesse de vente existait concernant cette parcelle. On pourrait croire que cette mairie et cette belle salle du Conseil municipal ont toujours été là, mais en réalité, il a fallu procéder en deux temps et, comme on dit parfois, en double détente : après le dépôt de cette motion, une résolution, adoptée un an plus tard, le 13 mars 2001, demandait la modification de la zone 4B – où se trouvaient ces parcelles – en zone d'utilité publique pour permettre la construction de la nouvelle mairie (on parlait alors du CAS). On voit donc que le Conseil municipal peut agir.

M. Vonlanthen estime qu'il était important de le relever, parce que cela n'avait pas été évident et avait un peu bousculé le Conseil administratif de l'époque. Au final, il était essentiel de défendre l'intérêt général. Comme cela a été répété à maintes reprises, l'intérêt général doit tous et toutes nous guider.

Ensuite, il évoque l'arrivée d'un nouveau parti et d'une nouvelle équipe au sein du Conseil municipal, appelant au respect, au dialogue et à la confrontation des idées – comme l'a souligné M. Baud – pour faire avancer les choses. Certes, cela ne sera pas simple, car chacun a son caractère, mais en gardant en ligne de mire la défense de l'intérêt général et du bien commun, on s'éloigne un peu du dogmatisme, et c'est là que l'on fait de la vraie politique. Plomber des dossiers pour le seul plaisir de les plomber, sans faire avancer la chose commune, peut flatter l'ego, mais ce n'est pas ce qui fait avancer les choses.

M. Vonlanthen se permet ces remarques en tant que vieux sage, et il tenait à insister ce soir sur cet aspect : la tolérance, le respect – voilà ce qui est important.

Par la suite, il mentionne le Conseil administratif et partage à ce sujet une remarque de M. Luc Gioria – qui nous regarde de là-haut –, lequel avait un jour déclaré que le Conseil administratif s'entendait trop bien, et que ce n'était pas normal. Effectivement, si l'on regarde ce qui se passe dans d'autres communes, on peut se poser la question. À Bernex, on est peut-être des « has been », mais il estime qu'il est important que le Conseil administratif s'entende bien. Avec un petit pincement au cœur, il rappelle qu'avec ses deux collègues et amis – Mme Guylaine Antille et M. Cyril Huguenin –, ils ont tout de même connu, à un moment donné, une période un peu compliquée. Il a alors vu ce que c'était, un Conseil administratif qui fonctionne un peu moins bien. Heureusement, cela n'a pas duré longtemps et, finalement, les membres du Conseil administratif sont revenus à des contacts tout à fait bienveillants. C'est ce qu'il ne peut que souhaiter.

Il tient à remercier ses deux collègues, Mme Antille et M. Huguenin, et salue la complicité qui a uni le Conseil administratif, en évoquant quelques épisodes de sa dernière année de mandat :

- Tout a commencé avec les Promotions de 2024. À peine le cortège arrivé sur la place de la fête, il aperçoit Patrick Bielser, cor des Alpes en main – ce qui, connaissant Patrick, n'a rien d'étonnant, cet instrument étant l'un de ses préférés. Les musiciens entonnent alors le Ranz des vaches. Pour lui, Fribourgeois d'origine, l'émotion est au rendez-vous : une larme à l'œil, et, pour compléter le tableau, des meringues à la double crème. Certains lui ont reproché de ne pas avoir partagé, mais avec deux décilitres de crème et trois meringues..., il a tout mangé. Ce moment a, d'une certaine manière, marqué le coup d'envoi de sa dernière année de mandat.
- Puis est venu ce jour où Mme Antille lui demande, en séance du Conseil administratif, s'il a son permis de conduire. Il répond par l'affirmative, intrigué, et elle l'informe alors qu'un véhicule de la voirie l'attend. Un de ces petits engins utilitaires, conduit par Charles Decorzant, qui le met en garde : « attention, dans la montée, ça peut frotter ! » Il fait donc le tour du stade dans ce petit véhicule, car il avait mentionné un jour à Mme Antille qu'il n'avait encore jamais eu l'occasion d'en conduire un durant toutes ces années.
- Et enfin – petit avertissement à l'intention de M. Baumann, qui lui succède – : si un jour Mme Antille prétend devoir passer un appel, que M. Huguenin affirme soudainement avoir lui aussi une urgence, et que tous deux réapparaissent vêtus de kilts, il ne faudra pas être surpris. Cela aussi, il l'a vécu. Et ses collègues lui ont demandé de mettre, dans son bureau, le costume du Conseil administratif du jour. Mais il tient à rassurer : ce jour-là, aucun rendez-vous officiel

n'était prévu, ni avec le Conseil d'État ni avec une autre autorité. **M. Vonlanthen** tenait également à souligner combien tout cela allait lui manquer.

Cette complicité, au Conseil administratif, c'est vraiment quelque chose d'à part. Elle est précieuse. Il ne peut que souhaiter à toutes les communes de pouvoir, un jour, atteindre un tel équilibre et une telle complicité. Cela en vaut réellement la peine. Malgré leurs différences, les membres du Conseil administratif y sont parvenus. Et cela prouve que c'est possible.

Finalement, **M. Vonlanthen** revient sur les budgets déficitaires qu'il a présentés, mais qui se sont soldés par des comptes bénéficiaires. Il tient à rassurer : il n'est pas un sorcier, mais le fait que l'administration fiscale ne fournisse pas toujours de bonnes estimations lui a été favorable.

Il explique qu'il ne lui a pas toujours été facile, notamment vis-à-vis de son parti politique, de présenter des budgets déficitaires. D'ailleurs, les conseillers municipaux PLR ne les ont pas votés, excepté pour le dernier budget. Il a toujours suivi une ligne claire – il tient à remercier profondément M. Siervo et le groupe PLR pour le respect dont ils ont fait preuve, acceptant finalement que les PLR ne puissent pas entrer en matière : il défendait avant tout les intérêts de la commune. Comme cela a aussi été souligné, certaines prestations doivent impérativement être versées et fournies, et il ne se voyait pas commencer à équilibrer un budget en réduisant ces prestations. D'autant plus que, dans le contexte d'exercices bénéficiaires, les citoyens n'auraient pas forcément compris cette démarche.

Outre ses deux collègues du Conseil administratif – avec cette complicité, il ne sait pas encore ce qui l'attend, puisqu'il lui reste encore deux séances –, il tient à remercier les membres du Conseil municipal. Ceux-ci sont tous différents, tous uniques, et ont chacun leurs valeurs, mais il leur demande de toujours rester dans le respect et, surtout, de se laisser guider par l'intérêt général.

Ses remerciements vont également aux collaborateurs et collaboratrices communaux pour leur engagement au service du bien-être des habitants, ainsi qu'à l'ensemble des chefs de service. Aujourd'hui – ce qui n'a pas toujours été le cas, mais il peut le dire à l'heure où il parle –, ces chefs de service sont exceptionnels et tout fonctionne bien. C'est ce qui lui permet de partir le cœur un peu plus léger, sachant que, quel que soit le dicastère, la commune peut compter sur des responsables compétents et fiables.

Il remercie aussi le Secrétaire général, M. François Stocco, et la Secrétaire générale adjointe, Mme Emmanuelle Vidal, absente ce soir, pour leur précieuse collaboration. Ses remerciements vont aussi à la secrétaire, à la procès-verbaliste, ainsi qu'au public, souvent fidèle.

Tout cela dit, **M. Vonlanthen** va effectivement tourner une page et fermer un livre, mais il ne disparaîtra pas. Il restera présent, veillera à ce que tout se passe bien, et sera certainement à disposition, mais demandera toujours l'autorisation à son épouse, Lorédana, avant de s'engager.

Pour conclure, il souligne qu'il part totalement serein. La seule incertitude qui subsistait – et sur laquelle il n'avait aucune prise – concernait l'identité de son successeur, ce qui est propre à toute élection démocratique. Tous connaissent son franc-parler, toujours empreint de respect, et il tient à le dire ce soir, car il le pense sincèrement : le fait que ce soit M. Karl-Anton Baumann qui lui succède l'a quelque peu soulagé. Il espère que son ami, M. Antoine Mayerat, l'autre candidat non élu, ne lui en tiendra pas rigueur, mais il tenait à le dire ce soir, car c'est la vérité. Il remercie toutes les personnes qui ont voté pour M. Baumann, ce qui permet à sa succession de se dérouler dans les meilleures conditions – tout comme son départ à la retraite.

Voilà ce qu'il avait à dire ce soir. Jeudi prochain, lors de la fête organisée en son honneur pour son départ, il partagera encore quelques messages. Il remercie du fond du cœur l'ensemble des membres du Conseil municipal pour tout ce qu'ils ont accompli, car il est devenu ce qu'il est aujourd'hui aussi grâce à eux, avec les débats, les bonnes nouvelles comme les moins bonnes.

Merci à vous, et à la prochaine !

Applaudissements

La Présidente remercie M. Vonlanthen. Avant de lever la séance, et pour terminer sur une note joyeuse, elle annonce la projection d'une surprise préparée par M. Rémy Fehlmann, à partir des images de la dernière course du Coteau.

Projection du film

Applaudissements

Suite au visionnage du film, **M. Vonlanthen** partage une confidence qui n'a pas pu être captée par M. Fehlmann : lors de la course des élus, il a été profondément touché de voir les participants bernésiens porter un T-shirt avec l'inscription « Merci Gilbert ! ».

Il décrit ce moment comme symbolique. Il raconte qu'ils sont tous partis plus ou moins en même temps, et que M. Baumann s'est rapidement retrouvé à ses côtés. Dans la première montée, ce dernier est resté assez prudent, mais M. Vonlanthen lui a dit franchement :

« Maintenant, il faut tuer le maître, il faut partir ! »

Il avait du mal à monter, et ces mots l'ont libéré. Puis il a vu M. Baumann s'éloigner de plus en plus. M. Florian Dumalle était déjà devant, le deuxième aussi, et lui restait encore le troisième. Ensuite, M. Guillaume Zufferey l'a dépassé, ce qui l'a totalement libéré. Il l'a vu passer et disparaître loin devant. Il s'est alors dit :

« Cette fois, ça y est, le vieux peut s'arrêter, les jeunes sont devant, je n'ai même plus besoin d'accélérer. »

Pour lui, c'était un passage de témoin symbolique : les années passent, les générations se succèdent.

Vive la vie, et vive Bernex, merci !

La Présidente remercie son auteur pour ce montage très réussi. Elle clôt la séance du Conseil municipal du 20 mai 2025 à 22 h 07 et invite l'assemblée à partager un apéritif au carnotzet pour célébrer la fin de la législature.

Dernier Conseil municipal de la législature 2020-2025

Le Vice-Secrétaire :

La Présidente :

Jean-Daniel Vez

Eliane Demierre

Bernex, le 19 juin 2025